



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Saint-Alban-Serie-d-incidents-sur-le-chantier-du-reacteur-2-qui-vient-pourtant-tout-juste-de-commencer>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Saint-Alban : Série d'incidents sur le chantier du réacteur 2 qui vient pourtant tout juste de commencer**

9 février 2018

## France : Saint-Alban : Série d'incidents sur le chantier du réacteur 2 qui vient pourtant tout juste de commencer

**Le réacteur 2 de Saint-Alban a été mis à l'arrêt le 2 février 2018. Mais les opérations n'ont pas l'air de très bien se passer. Évènement significatif pour la sûreté et appel aux pompiers, tout ça dans les 2 jours qui ont suivis l'arrêt.**

C'est l'heure de la 3ème visite décennale pour le réacteur 2 de Saint-Alban. Travaux de maintenance, rechargement de combustible, examens réglementaires et autres opérations sont prévues pendant cet arrêt qui va durer 5 mois, pour la bagatelle de 53 millions d'euros. Mais le chantier est à peine entamé que déjà les problèmes s'enchainent.

**Le 4 février 2018**, les pompiers sont appelés car [un matériel électrique se met à fumer](#). Mais tout va bien selon EDF, simple dégagement de fumée consécutif à une manœuvre d'exploitation.

**Le 3 février**, un agent de conduite intervient dans le bâtiment réacteur et **referme deux portes situées au fond de la piscine** (la piscine du bâtiment réacteur est vide la plupart du temps, à l'exception de certaines phases d'arrêts pour permettre la manutention du combustible). **Grave erreur !** Selon les spécifications techniques d'exploitation, ces portes doivent toujours rester ouvertes. **L'agent de conduite a ainsi bloqué le fonctionnement d'un système fondamental en cas d'accident grave [1] : le circuit d'aspersion de secours [2]**. Si un accident s'était produit pendant la période où les portes étaient fermées, une partie de l'eau pulvérisée dans le bâtiment réacteur serait restée dans la piscine du bâtiment. Elle n'aurait pas été évacuée vers les puisards situés au fond du bâtiment réacteur, empêchant ainsi la recirculation de l'eau. Or c'est cette fonction qui permet l'aspersion de l'enceinte plusieurs jours d'affilée, en remettant en circulation l'eau déjà utilisée une fois le réservoir vide.

On peut juste être soulagé qu'il n'y ait pas eu d'accident grave pendant le laps de temps où ces portes sont restées fermées. Mais on peut aussi craindre ce que nous réservent les suites de ce

chantier.

## Ce que dit EDF :

Le 09/02/18

### **Non-respect d'une spécification technique d'exploitation sur l'unité de production n°2**

Le 3 février 2018, un agent de terrain intervient dans le bâtiment réacteur de l'unité de production n°2, actuellement en arrêt programmé pour visite décennale, afin d'autoriser la mise en service d'un pont de manutention de charges lourdes.

Lors de la réalisation de cette activité, deux portes ont été fermées. Celles-ci permettent d'évacuer l'eau du système d'aspersion dans l'enceinte, conçu pour faire face à une éventuelle montée de la pression et de la température dans le bâtiment réacteur. Dès la détection de cet écart, les portes ont immédiatement été rouvertes. Au final, elles sont restées fermées pendant 2h40.

Cet événement **n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations car ce dispositif de sauvegarde n'a pas été sollicité.**

Compte-tenu du **non-respect d'une spécification technique d'exploitation demandant l'ouverture de ces portes**, la direction de la centrale de Saint-Alban a déclaré, le 6 février 2018, cet événement à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au **niveau 1** de l'échelle INES, qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-saint-alban/actualites/non-respect-d-une-specification-technique-d-exploitation-sur-l-unite-de-production-ndeg2>

---

## Ce que dit l'ASN :

Le 13/02/18

### **Non-respect des spécifications techniques d'exploitation**

Le 6 février 2018, l'exploitant de la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un événement significatif pour la sûreté relatif à l'indisponibilité partielle de la fonction dite de recirculation utilisée en cas d'accident grave.

Sur les réacteurs à eau sous pression, en cas d'accident conduisant à une augmentation de pression et de température dans le bâtiment réacteur, le **circuit d'aspersion de secours pulvérise de l'eau à l'intérieur de l'enceinte de confinement [3]** afin de préserver son intégrité, de rétablir des conditions ambiantes acceptables et de rabattre au sol les aérosols radioactifs. Le circuit d'aspersion de secours **utilise dans un premier temps une réserve d'eau stockée dans un réservoir. Lorsque celle-ci est épuisée, l'eau pulvérisée dans le bâtiment réacteur est récupérée au fond du bâtiment, refroidie et réutilisée : c'est la phase dite de recirculation**, qui peut durer plusieurs jours en fonction de la gravité de l'accident. Pour que cette phase de recirculation puisse s'établir correctement, il convient que **la totalité de l'eau pulvérisée dans le bâtiment réacteur soit évacuée vers les puisards [4]** situés au fond de ce bâtiment pour être pompée et réutilisée.

Le 3 février 2018, dans le cadre des opérations de mise à l'arrêt programmé du réacteur 2, un agent

de conduite intervient dans le bâtiment réacteur pour procéder aux opérations préparatoires à la mise en service d'un pont de manutention de charges lourdes.

A l'occasion de cette intervention, l'agent de conduite referme deux portes situées au fond de la piscine du bâtiment réacteur. La piscine du bâtiment réacteur est vide lorsque le réacteur est en fonctionnement, la piscine n'est remplie, lors de certaines phases d'arrêt, que pour permettre les manutentions (déchargement ou rechargement) d'éléments de combustible.

**Un peu moins de trois heures après cette fermeture, les équipes d'EDF détectent l'écart et remettent ces deux portes dans leur bonne configuration.**

Si un accident s'était produit pendant la période où les portes étaient fermées, une partie de l'eau pulvérisée dans le bâtiment réacteur serait restée dans la piscine du bâtiment et n'aurait pas été évacuée vers les puisards situés au fond du bâtiment réacteur : cela aurait grevé le bon fonctionnement de la fonction de recirculation.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, sur l'environnement ou sur les travailleurs.

**En raison du non-respect des spécifications techniques d'exploitation, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.**

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-respect-des-specifications-techniques-d-exploitation57>

---

## Notes

[1] Accident conduisant à la fusion au moins partielle du cœur d'un réacteur nucléaire.

[2] En cas d'accident conduisant à une augmentation de pression et de température dans le bâtiment réacteur, le circuit d'aspersion de secours (EAS) pulvérise de l'eau additionnée de soude afin de rétablir des conditions ambiantes acceptables, de préserver l'intégrité de l'enceinte de confinement et de rabattre au sol les aérosols radioactifs éventuellement disséminés

[3] Enceinte étanche en béton, contenant la cuve du réacteur, le circuit primaire, les générateurs de vapeur, ainsi que les principaux éléments importants pour la sûreté d'un réacteur à eau sous pression.

[4] En cas de fuite sur le circuit primaire, les puisards permettent de récupérer l'eau afin de la réinjecter dans le circuit primaire ou dans le circuit d'aspersion de l'enceinte du réacteur,